



SOMMAIRE N° 1

- AVANT-PROPOS :** *Norbert FRANÇOIS*
Conseiller d'Etat de la Principauté de Monaco
Directeur de la revue p.7

ARTICLES

- *De quelques remarques sur les spécificités du droit monégasque* p. 9 à 28
Norbert FRANÇOIS – Conseiller d'Etat de la Principauté de Monaco
- *Le Tribunal Suprême de la Principauté de Monaco* p. 29 à 43
Roland DRAGO – Membre de l'Institut de France,
Président du Tribunal Suprême
- *Le certificat de domicile : un document original* p. 45 à 73
Henri GROSSEIN – Conseiller d'Etat de la Principauté de Monaco
- *La répression de la délinquance organisée* p. 75 à 94
Norbert FRANÇOIS – Conseiller d'Etat de la Principauté de Monaco

CHRONIQUE INTERNATIONALE

- *La Principauté et l'organisation internationale* p. 95 à 122
Maurice TORRELLI – Doyen Honoraire de l'Institut de la Paix
et du Développement – Université de Nice - Sophia-Antipolis
- *La Principauté de Monaco – Son statut international* p. 123 à 134
Georges SCELLE† – Professeur à la Faculté de droit à Paris
- *L'O.M.S., institution spécialisée des Nations Unies* p. 135 à 145
et la Principauté de Monaco
Etienne BOËR† – Conseiller technique du gouvernement
Délégué permanent auprès des Institutions internationales humanitaires
- *Le juge et la Souveraineté* p. 147 à 149
- *Liste des organisations internationales auxquelles Monaco a adhéré* p. 151 à 152
- *Liste des traités et conventions signés entre Monaco et la France* p. 153 à 159



JURISPRUDENCE

- Responsabilité du commettant en cas d'abus de fonctions* p. 161 à 175
Cour de Révision : 9 octobre 1997
Note de Renaud DE BOTTINI – Professeur émérite à la Faculté de droit de Nice
- Indemnité de congédiement – Mode de calcul* p. 177 à 189
Cour de Révision : 2 octobre 1997
Note de Philippe NARMINO – Président du Tribunal de Première Instance
- Délégué du personnel – Licenciement – Voie de fait – Réintégration* p. 191 à 200
Cour de Révision : 7 octobre 1998
Note de Jean-François LANDWERLIN – Premier Président de la Cour d'Appel
- Privilèges du salarié – Article 1938-5° du code civil* p. 201 à 213
Cour de Révision : 2 avril et 5 octobre 1998
Note de Fernand DERRIJA – Agrégé des Facultés de droit, Professeur Honoraire à la Faculté de droit d'Alger
- Responsabilité du fait de la chose - Article 1231-1° du code civil* p. 215 à 227
Cour de Révision : 8 avril et 4 octobre 1991
Note de Jean BEL – Premier Président Honoraire de la Cour de Révision